



Issy-les-Moulineaux, le 05 juillet 2021

PROGRAMME EMTN 2021

Conformément à la réglementation en vigueur, SFIL annonce que son programme EMTN 2021 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 21 mai 2021 et qu’il peut être consulté sur son site internet :<https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/>